

# Accord de partenariat dans le secteur de la pêche CE/Cabo Verde. Protocole relatif à la mise en œuvre (2024-2029)

2024/0133(NLE) - 11/02/2025 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 507 voix pour, 76 contre et 16 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, du protocole (2024-2029) de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République de Cabo Verde.

Le Parlement a donné son **approbation** à la conclusion de l'accord.

Pour rappel, l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République de Cabo Verde permet à 56 navires de l'Union européenne de pêcher des thonidés et autres espèces apparentées dans les eaux du Cabo Verde.

Le nouvel accord sera conclu pour une durée de cinq ans et offrira la possibilité aux navires de l'Union de capturer **7.000 tonnes** de thonidés et espèces apparentées dans les eaux de Cabo Verde. En contrepartie, l'Union versera une compensation financière d'un montant de **780.000 EUR** par an à Cabo Verde (soit 3.900.000 EUR pour toute la durée du protocole), dont 350.000 EUR sont liés à un tonnage de référence de 7.000 tonnes et 430.000 EUR sont destinés à soutenir le développement de la politique sectorielle de la pêche de Cabo Verde.

Le protocole accorde une importance toute particulière à la promotion de conditions de travail décentes dans le secteur de la pêche, au renforcement des capacités scientifiques, ou encore à l'observation et à la gestion de l'environnement marin et des zones marines protégées. Il préconise une gestion durable de la pêche, le contrôle des pêches et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Il contient également de nouvelles dispositions pour améliorer la surveillance des navires, la gestion des autorisations de pêche ainsi que les mesures de gestion renforcées des stocks de requins. Le protocole répond au souhait de Cabo Verde de renforcer l'industrialisation et la compétitivité de son secteur de la pêche.